



Notre réf.: 00333/2020/S/DPS/RSMC La Reunion-20

29 janvier 2019

Objet: Stage de formation sur la prévision des cyclones tropicaux à l'intention d'experts détachés (CMRS de La Réunion, France, 16–27 mars 2020)

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, à l'aimable invitation du Gouvernement français, le stage de formation mentionné en objet aura lieu au Centre météorologique régional spécialisé (CMRS) de La Réunion, du 16 au 27 mars 2020.

Ce stage a pour objectif de renforcer les capacités dans le domaine de la prévision des cyclones tropicaux dans la Région et d'améliorer la coordination entre le CMRS et les Services météorologiques et hydrologiques nationaux bénéficiaires.

À cet égard, je vous invite à désigner un prévisionniste des cyclones tropicaux de votre Service susceptible de participer au stage de formation.

Nous espérons que votre Service pourra prendre en charge les frais de participation de votre expert désigné. Toutefois, l'OMM pourrait envisager de lui accorder, sur demande, une assistance financière (prise en charge du billet d'avion au tarif le plus économique et versement d'une somme forfaitaire en lieu et place de l'indemnité journalière de subsistance).

Je vous prie d'attirer l'attention de votre expert, avant son départ, sur les dispositions suivantes:

«Pour les personnes qui ne font pas partie de son personnel mais qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance, l'OMM accepte une responsabilité limitée en matière de compensation en cas de décès, maladie ou accident imputable à la présence à des réunions ou à l'exercice de fonctions au service de l'Organisation. Ces personnes doivent donc prendre entièrement à leur charge toute dépense découlant de circonstances étrangères à leur présence à des réunions ou à l'exercice de fonctions au service de l'Organisation et il leur appartient de conclure toute assurance sur la vie, assurance maladie ou toute autre forme d'assurance qu'elles jugeraient utiles.»

Pour des raisons d'ordre administratif, je vous saurais gré d'indiquer au Secrétariat de l'OMM, le **12 février 2020** au plus tard, si un prévisionniste de votre Service pourra prendre part au stage de formation et si une assistance financière est requise.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire général

Aux: Représentants permanents des Comores et du Zimbabwe auprès de l'OMM (distribution restreinte)

cc: M. Daouda Konaté, Président du Conseil régional I, Abidjan (Côte d'Ivoire)
M. Emmanuel Cloppet, Président du Comité des cyclones tropicaux relevant du Conseil régional I, La Réunion (France)